



Commune des Avirons

Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 octobre 2012

L'an deux mil douze, le 26 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

31 OCT. 2012

que la convocation du Conseil a été faite le **18 octobre 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. FRINGUE Mikaël

Procurations : Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à M. BENARD Alex - Mlle ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. RIVIERE Lucien - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. RIVIERE Raphaël comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE Raphaël est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8/ Hygiène et sécurité
- Evaluation des risques professionnels

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune en sa qualité d'employeur se doit de prévenir les risques professionnels. Les actions entreprises peuvent être soutenues au titre du Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL.

Hôtel de Ville

Dans le cadre de la convention signée en matière d'hygiène et de sécurité, le Centre de Gestion va accompagner la ville techniquement et méthodologiquement pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'engager la ville dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du fonds national de prévention ;
- le cas échéant, d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la démarche.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- d'engager la ville dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du fonds national de prévention ;
- d'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la démarche.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

